



California Tours

15 jours / 13 nuits

La magie du Grand Ouest

2.100 miles - 3.380 km

Au départ de Los Angeles, 12 jours de chevauchée fantastique, pour découvrir les splendeurs naturelles des parcs nationaux et vivre le rêve californien. Paysages en Technicolor, poussière, chaleur, avant de retrouver la fraîcheur de la Sierra Nevada.

*Los Angeles, CA - Palm Springs, CA - Route 66 - Black Mountains, AZ
Grand Canyon Nat'l Park, AZ - Monument Valley, AZ - Lake Powell, AZ
Bryce Canyon Nat'l Park, UT - Zion Nat'l Park, UT - Las Vegas, NV - Sequoia Nat'l Park, CA
Yosemite Nat'l Park, UT - San Francisco, CA - Côte Pacifique, CA - Los Angeles, CA*



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €

www.american-motors-travel.fr – info@amtpromotion.fr

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z





Programme

Jour 1

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles

Paris > Los Angeles, CA

- 🏍️ Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
- 🏍️ Envol à destination de Los Angeles. Arrivée en début de soirée à Los Angeles.
- 🏍️ Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.

Jour 2

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles



Los Angeles, CA

- 🏍️ Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto.
- 🏍️ Départ pour la plage de **Santa Monica**. Aux pieds de **Pacific Palisades**, nous remonterons l'une des plus longues avenues du monde **Sunset Boulevard** qui serpente à travers les plus beaux quartiers de **Los Angeles** : **Beverly Hills** avec ses villas archi-luxueuses aux piscines en forme de guitare, lieux de villégiatures des stars. **Hollywood Boulevard** avec la célèbre allée des stars, sur le trottoir de laquelle sont gravés et incrustés les noms de vedettes de cinéma.
- 🏍️ Retour en fin d'après-midi, vers le **Pacifique**, visite de **Venice Beach** qui est l'un des endroits les plus excentriques et les plus délirants de la planète. C'est le royaume des « Rollers-Bladders », des pin-up en bikinis et des culturistes. C'est comme se retrouver dans la Cour des Miracles.

Jour 3

112 miles / 180 km

Hôtel « Best Western Inn At Palm Springs » à Palm Springs

Los Angeles > Joshua Tree Nat'l Park > Palm Springs, CA

- 🏍️ Le matin départ pour **Palm Springs**, une véritable oasis créée grâce au détournement des eaux du **Colorado**. Visite du célèbre **Aerial Tramway** qui est un téléphérique vertigineux qui grimpe à près de 2.000 mètres d'altitude le long du **Mont San Jacinto**. Vue impressionnante sur la **Coachella Valley**.
- 🏍️ Continuation vers **Joshua Tree National Park** réputé pour sa magnifique réserve naturelle avec une grande variété de paysages et d'animaux vivant au milieu de cactus.

Jour 4

224 miles / 360 km

Hôtel « BW Kings Inn & Suites » à Kingman

Palm Springs > Route 66 > Kingman, AZ

- 🏍️ Départ à l'aube vers **Kingman**, traversée du désert de **Mojave** en direction d'**Amboy**, une ville fantôme, sur l'une des parties méconnues de la **Route 66**. Halte obligatoire au **Roy's Cafe**, joyau de la **66**, où vous pourrez vous restaurer avant d'affronter encore le désert.

Jour 5

192 miles / 309 km

Hôtel « Quality Inn & Suites Canyon Plaza » à Grand Canyon



Kingman > Oatman > Route 66 > Grand Canyon, AZ

- 🏍️ Le matin départ pour **Oatman**. Située au cœur des **Black Mountains**, c'est une ville difficile à atteindre, avec des virages en épingle, des sections étroites, des ravins à vous couper le souffle, dans un paysage lunaire.
- 🏍️ **Oatman**, qui abritait la plus grosse mine d'or d'**Arizona**, était le passage obligé et le dernier véritable obstacle avant la **Californie**.
- 🏍️ Temps libre pour les achats.
- 🏍️ Continuation sur la **Route 66** : **Kingman** avec ses motels, ses restaurants, ses cafés qui font sans cesse référence à la **66**, **Hackberry** avec **Peach Springs** qui est un ancien comptoir mormon et **Seligman** avec le **Cafe Delgadillo**.
- 🏍️ Arrivée en fin d'après-midi pour assister au coucher de soleil sur **Grand Canyon**.



Jour 6

155 miles / 249 km

Hôtel « Best Western Wetherill Inn » à Kayenta



Jour 7

189 miles / 304 km

Hôtel « Best Western East Zion Thunderbird Lodge » à Mount Carmel



Grand Canyon > Kayenta, UT

🏍️ Départ pour **Kayenta**, avec la traversée d'Ouest en Est de **Grand Canyon National Park**. Ce n'est pas un simple canyon, mais plutôt un labyrinthe entier de canyons, de fissures et de gorges érodées dans la roche avec des buttes peu communes, des mesas et des éperons rocheux disposés entre eux. Les couches sédimentaires multicolores exposées prennent des nuances variables suivant l'angle du soleil et les jeux d'ombre changent au fil du jour. Les immenses parois de grès et de calcaire surplombent de près de 1.000 mètres la rivière **Colorado** qui serpente au fond de la vallée.

🏍️ Les roches ont été formées au fond d'une mer énorme il y a des millions d'années quand des dépôts sédimentaires se sont accumulés sur une épaisseur de presque 1.600 mètres. Plus tard, une grande collision de plaques tectoniques a levé cette région entière pour former le plateau du **Colorado** qui se trouve maintenant de 2.100 à 2.750 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le bassin de la rivière **Colorado** s'est formé pour drainer l'eau de cette région qui s'est bientôt mise à éroder les couches sédimentaires. Finalement la rivière a coupé ce chenal de 1.600 mètres de profondeur que nous appelons le **Grand Canyon**. C'est vraiment une des grandes merveilles naturelles du monde.

🏍️ Continuation vers **Blanding**. Pour les courageux, départ pour assister au coucher du soleil sur **Monument Valley**.

Kayenta > Mounument Valley > Mount Carmel, UT

🏍️ Départ à l'aube pour **Monument Valley** où le jeu des couleurs, variant du rose au violet, revêt un charme particulier aux lever et coucher du soleil. Décor naturel de la « Chevauchée Fantastique » et de nombreux westerns, **Monument Valley** est un des paysages les plus célèbres de l'Ouest Américain avec ses pitons rocheux rouges dressés sur un immense plateau désertique. Visite du parc, c'est à bord de 4x4 conduits par des **Navajo** que vous découvrirez ce lieu magique, mystérieux et fascinant à travers un circuit de 25 km. Le **Valley Drive** serpente entre les blocs rocheux les plus impressionnants, dont la fameuse paire des **Mittens** et le splendide **Totem Pole**. Une matinée que vous n'êtes pas près d'oublier.

🏍️ Déjeuner typiquement navajo à **Kayenta** (non inclus). Le **Navajo National Park** renferme le gigantesque **Canyon de Betatakin**. À l'aide d'un télescope, on peut admirer une grotte de 140 mètres de haut où les indiens **Anazis** avaient construit l'un de leurs villages en pierre et en adobe.

🏍️ Départ vers **Mount Carmel**, en passant par **Page** pour découvrir le **Lake Powell**. Formé par la construction du barrage de **Glen Canyon** sur le **Colorado**, cet immense lac artificiel est long de 300 km et comporte 3.136 km de rivages, soit plus que toute la côte ouest du pays. On y compte pas moins de 96 canyons aux rochers ocres et rouges (les couleurs sont magnifiques aux lever et coucher du soleil), des grottes, des ruines indiennes, des îles et des formations rocheuses dont le joyau est **Rainbow Bridge**. Ses eaux très claires peuvent atteindre 150 mètres. De nombreuses activités nautiques sont proposées sur le lac, principalement au départ de **Wawheap**, à quelques kilomètres de **Page**. Le lac porte le nom de **John Wesley Powell** qui fut le premier à découvrir la région en 1869.



Jour 8

192 miles / 304 km

Hôtel « Sahara Hotel & Casino »
à Las Vegas



Jour 9

290 miles / 467 km

Hôtel « Best Western Bishop
Holiday Spa Lodge » à Bishop

Jour 10

206 miles / 331 km

Hôtel « Ramada Inn » à Modesto



Mount Carmel > Zion National Park > Las Vegas, NV

- Le matin départ pour **Las Vegas**. Traversée de **Zion National Park** où une route sinueuse et étroite sur 30 km vous mène à travers le parc, longeant la puissante **Virgin River** qui sculpte depuis des millions d'années les roches en grès. Du fond de la vallée verdoyante au grès couleur crème des falaises imposantes, **Zion** est un pays miraculeux d'images visuelles. Les sculptures dans les roches monolithiques, les forêts verdoyantes et les rivières gargouillantes sont époustouflantes par le jeu de couleurs, un vibrant mélange de magenta, d'azur, de vermeil et de bleu de Prusse. Depuis 1999, pour protéger la flore et la faune contre la pollution, les véhicules à moteurs sont interdits, vous devez prendre une navette pour circuler dans le canyon.
- Départ vers **Las Vegas**, « la ville qui ne dort jamais » et dont les casinos couronnés de néons illuminent les nuits. Cette image est la plus connue, évoquant des complexes hôteliers de premier ordre, des spectacles exceptionnels et de fins diners aux chandelles. Mais ce véritable joyau du désert offre de plus en plus d'attractions et d'activités adaptées à tous.
- Las Vegas** réunit 12 des 13 plus grands hôtels du monde bâtis autour de thèmes délirants : Château Médiéval, Empire Romain, Ancienne Egypte, Gratte-ciel de Manhattan et bien d'autres. Aussi vous trouverez des attractions à vous couper le souffle : au sommet de la **Tour Stratosphère**, le **Big Shot** pour jouer aux boulets de canons, le **High Rollers** qui sont les plus hautes montagnes russes du monde.
- Bien sûr elle reste le temple du jeu, de l'argent, du Kitch, mais nous vous ferons découvrir l'autre **Las Vegas** : caresser un dauphin, visiter une collection spectaculaire de plus de 200 véhicules rares ainsi que les environs de la ville avec **Valley of Fire** (la Vallée du Feu), **Red Rock Canyon**, **Spring Mountain Ranch**, etc.
- Oubliez les mauvaises langues et profitez pleinement de cette ville irréelle conçue pour toutes les bourses. A jamais, elle restera gravée dans votre mémoire.

Las Vegas > Death Valley > Bishop, CA

- Départ à l'aube, pour arriver avant les grandes chaleurs, vers le point le plus bas du monde, **Death Valley National Monument**. Véritable vision de l'Enfer, la **Vallée de la Mort** offre le spectacle d'une région brûlée par le soleil mais d'une incroyable diversité : montagnes et mers de sel, canyons et champs de cactus, palmeraies et dunes, cratères et phénomènes géologiques. C'est à la fin du jour que les roches se colorent.

Bishop > Yosemite Nat'l Park, CA > Modesto, CA

- Le matin, petite incursion dans **Sequoia National Park**.
- Départ en direction de **Yosemite National Park**, en passant par la partie est de la **Sierra Nevada**. La **Tioga Pass**, 3.031 mètres, dévoile un splendide panorama à chaque virage. Cette route magnifique permet d'admirer les grands espaces de **Tuolumne Meadows** où miroite le **Tenaya Lake**. La route constitue aussi un très bon observatoire sur les pentes de granit et les canyons. Découverte des fameux séquoias géants, des arbres qui font plus de 6 mètres de diamètre, ainsi que des cascades de **Yosemite Falls** et **Half Dome**, et du célèbre **Wawona Tunnel Tree** qui laissait passer la route à travers son tronc.



Jour 11

86 miles / 138 km

Hôtel « Best Western The California Hotel » à San Francisco



Modesto > San Francisco, CA

- Route vers la baie de et arrivée à **San Francisco** et balade dans les rues en pente **Lombard Street** qui est l'une des plus célèbres et probablement la plus tortueuse du monde, le quartier chinois et **Fisherman's** qui est l'ancien port avec ses restos de fruits de mer. Visite du **Golden Gate Bridge** au coucher du soleil. Une superbe cité au charme européen qui étage ses maisons de style victorien aux couleurs pastel sur les pentes abruptes de ses collines.
- San Francisco** est le huitième port du pays. C'est également une place financière réputée. Célèbre pour la beauté de sa baie, San Francisco s'étend sur un site de collines. Les quartiers résidentiels occupent les collines au Nord et à l'Ouest. Certaines avenues sont bordées de maisons victoriennes en bois peint qui ont résisté au tremblement de terre de 1906. **Market Street**, la principale artère, coupe la ville en diagonale. Le centre ville, parcouru par le cable-car (tramway à crémaillère), abrite grands magasins et hôtels. On peut y admirer la **Pyramid Tower** (1972), le musée **Wells Fargo** qui est consacré à la célèbre compagnie de diligences, et **Coit Tower**. **Chinatown** regroupe l'une des plus importantes communautés chinoises hors Asie. Au bord de la baie, le **Fisherman's Wharf**, tout en bois, abrite des boutiques et le Musée Maritime National. Depuis l'embarcadère, on peut se rendre en bateau à **Alcatraz**, le plus célèbre pénitencier des Etats-Unis. À l'Ouest de la ville, le **Golden Gate Park** abrite l'**Asian Art** qui possède une très belle collection de jade et un jardin botanique.

Jour 12

210 miles / 338 km

Hôtel « Courtesy Inn » à San Simeon



San Francisco > Pacific Coast > San Simeon, CA

- Le matin départ tôt vers **San Simeon** en passant par la **Pacific Coast Highway**, l'une des plus belles routes du monde, qui serpente le long de la côte, au bord des falaises vertigineuses qui surplombent la mer.
- Cette route du littoral californien recèle de superbes plages de sable blanc ainsi que de très nombreux phoques et éléphants de mer. Elle traverse des villes comme **Santa Cruz**, « la non-conformiste » ; **Monterey**, ville historique chère à **Steinbeck** ; **Carmel**, « le paradis » ; **Big Sur**, la plus belle plage de **Californie** ; et **San Simeon**. Une route surprenante tantôt au niveau de la mer, tantôt à 300 mètres au-dessus, de sorte que vous pouvez vous trouver soudain enveloppé d'un brouillard gris et imprégné d'une odeur de sel alors que moins de 5 minutes plus tard, vous seriez en train de contempler du haut du versant ensoleillé la mousse blanche d'une nappe de brume marine qui s'étend à perte de vue.

Jour 13

246 miles / 396 km

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles

San Simeon > Los Angeles, CA

- Le matin, continuation sur la **Pacific Coast** en direction de **Los Angeles**. La route est ici moins spectaculaire mais elle passe par les villes de **Morro Bay** « la volcanique », **San Luis Obispo** « la sympathique », **Santa Barbara** « la pin-up », **Malibu** « alerte » et **Santa Monica** qui est l'arrivée de la **66**.

Jour 14

Los Angeles > Paris CDG

- Le matin, remise de la moto ou de l'auto. Transfert à l'aéroport de Los Angeles.
- Envol à destination de Paris. Dîner et nuit à bord.

Jour 15



Paris CDG

- Petit déjeuner à bord.
- Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.



Ce qu'il faut savoir

1. Formalités :


-  Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
-  Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique, valable 6 mois après la date de retour.

2. Températures moyennes :

Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les Etats-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

3. Transport Aérien :



-  Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
-  Nous travaillons principalement avec 2 Cies Aériennes régulières : **US Airways**, via Philadelphie & Delta Air Lines, via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York*. Cette dernière (DL) est en *Code Share* (partage de vol) avec **Air France** et pouvons profiter, certaines fois, des vols directs sans escale sur Los Angeles, Chicago, etc., en fonction de votre date d'inscription.

4. Hôtels :




Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

-  Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis plusieurs années en exclusivité avec la 1^{ère} chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Econo Lodge, Sleep Inn, Clarion*, etc.
-  Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
-  Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

5. Carnet de Route & Distances :

-  Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **Carnet de Route (Road Book)** personnalisé et très détaillé comprenant votre itinéraire par étape (orientation & carte), des informations pratiques et des conseils sur le code de la route. Ce document est non seulement un guide astucieux, mais également après votre voyage un formidable album de souvenir.
-  Elles sont établies entre la sortie et l'entrée des villes et ne comprennent pas la visite des parcs nationaux. Prévoir 10 à 20 % en plus selon votre sens de l'orientation.

6. Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

-  **Repas :**
 - Petit déjeuner américain 10/15\$
 - Déjeuner (fast food) 10/15\$
 - Diner (Steakhouse) 20/30\$
 - **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
-  **Essence :** Un gallon (3,80 litres) est à 4.20\$ (tarif au 15/08/08).
Le litre d'essence = **0,70€**.
Exemple pour un circuit à moto de 2.300 miles : **180\$** (environ 110 €)
-  **Parcs Nationaux :** Afin d'éviter 25 à 40\$ de dépenses à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *National Parks Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs et monuments nationaux (excepté *Monument Valley*). Cette carte est vendue à l'entrée de chaque parc et elle est valable un an.







7. Location Moto :






-  Age minimum 21 ans - Permis National Moto, classe A (motos lourdes)
-  Circulation interdite au Mexique, dans la Vallée de la Mort (Death Valley) entre le 01/06 et le 30/09, sur les routes non publiques et hors des routes.
-  **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoche, pare-brise (sauf *Fat Bo & Dyna*), porte-bagages et d'un appui dos. Le Casque Jet peut être fournis (sauf à Chicago).
-  **Les modèles Harley Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Dyna Low Rider, Convertible & Wide Glide*, etc.
-  Les autres marques (uniquement à Las Vegas, Los Angeles, San Francisco & Houston) : **Honda** *Gold Wing & Shadow 750. BMW* *K1200LT & R1200GS*.
-  Carte de crédit internationale obligatoire pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.).
-  Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$) ou en option « **Enhanced VIP** » (ramenant la franchise à 1.000 \$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.


8. Dates de départ « Formule Accompagnée » :

-  Du dimanche 5 avril au dimanche 19 avril 2009
-  Du samedi 27 juin au samedi 11 juillet 2009
-  Du samedi 1^{er} août au samedi 15 août 2009
-  Du samedi 3 octobre au samedi 17 octobre 2009

9. Location Auto :

-  Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif et des services irréprochables.
-  **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus d'un an ainsi qu'une carte bancaire internationale. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
-  Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, prise le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendue le jour de votre départ à l'aéroport
-  **Nos Plus** : Kilométrage illimité, aucune surcharge sur place, toutes les assurances essentielles, toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), boîte de vitesse automatique et l'assistance Alamo 24 heures/24.
-  **Les frais d'abandon** (drop-off) peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre état. Nous consulter pour connaître le montant à régler sur place. Exemple : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

10. Départ « Formule Mototour & Autotour » :

-  A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.



Conditions de vente

Produit : California Tours – 15 jours / 13 nuits

Prix par personne, en chambre double et en formule :	Accompagnée	Mototours	Autotours
Forfait Pilote ou Conducteur	4.050,00 €	3.290,00 €	2.340,00 €
Forfait Passager	2.750,00 €	2.010,00 €	2.010,00 €
Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre	- 150,00 €	- 150,00 €	- 150,00 €
Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre	- 220,00 €	- 220,00 €	- 220,00 €
Supplément E.VIP (réduit la franchise à 1.000\$)		120,00 €	
Supplément chambre individuelle		580,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > Los Angeles > Paris, en classe économique, sur vols réguliers, sur la Cie Air France, Delta Air Lines ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité 78 € et la surcharge Q (hausse du carburant) 210 €,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 12 jours de location d'une Harley Davidson, prise et rendue à Los Angeles, en kilométrage illimité, toutes les taxes (local & environnemental), pour deux personnes, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 13 jours de location de la voiture Cat. C4. « Compact Car » prise et rendue à l'aéroport Los Angeles, en kilométrage illimité, occupée par deux, trois ou quatre personnes, les assurances (CDW, LIS) et toutes les taxes (locale, aéroport et surcharge states), 3 conducteurs additionnels et le plein d'essence.
- Formule « Accompagnée » : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel et le transport des bagages).
- Pour les deux formules : un carnet de voyage complet (carte, programme détaillé, carnet de route, guide, etc.).

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : L'essence, la caution de 500 \$, la franchise de 2.000 \$ et l'entretien quotidien de la moto,
- Formule « Autotour » : L'essence, les assurances complémentaires facultatives,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « Premier » ou Master Card « Gold »).
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

Les Options - Supplément par nuit et par chambre		Changement d'hôtel	Nuit Supplémentaire
Los Angeles, CA	Best Western Airport Plaza Inn	-	71,00 €
	Best Western Royal Palace Inn & Suites	51,00 €	122,00 €
	Best Western Sunset Plaza Hotel	159,00 €	230,00 €
San Francisco, CA	Best Western The California Hotel	-	133,00 €
	Union Square Hotel	24,00 €	157,00 €
	Hilton San Francisco	88,00 €	221,00 €
Las Vegas, NV	Sahara Hotel & Casino	-	85,00 €
	Flamingo Hotel	26,00 €	111,00 €
	Cesar's Palace Hotel & Casino	127,00 €	212,00 €

Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de 46 € par personne
- Groupe de 12 personnes : supplément de 108 € par personne
- Groupe de 10 personnes : supplément de 190 € par personne



Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Prix - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2009 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juin 08 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure.

En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (0,64 €), ou du dollar canadien (0,66 €) ou du rand sud-africain (0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est égale ou supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.

Assurances : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, mais vous devrez être en possession d'un **passport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005** ou d'un **passport individuel biométrique/électronique**. **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans. **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans et avoir un permis de conduire de classe A de plus d'un an.

Annulation - Toute annulation du fait du client entrainera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Durée de la location : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Location de la moto : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement à 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

Prestations non utilisées : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées.

Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : de **16 participants** (8 motos) Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos/10 personnes. Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : Le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur. Si le groupe est inférieur à 5 motos/10 personnes, 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Motolour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de **30 participants**. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les quinze jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Conditions Générales de Vente

Législation : Conformément aux articles 14 et 24 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992, les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Des lors, à défaut de dispositions particulières et prix de voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès sa signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article 97 du décret 94-490 du 15 juin 1994. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. American Motors Travel / AMT Promotion a souscrit auprès de la compagnie Générali France un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 4.000.000 €. Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil; 3/ Les repas fournis; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix versé à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes

sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme: responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme: 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Article 97 : L'information préalable faite du consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit de modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes: 1/ Le nom et l'adresse, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil; 5/ Le nombre de repas fournis; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant leurs conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son

départ, les informations suivantes: a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur. Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception: - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restantes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjudice des recours en dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Article 103 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis: - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualités inférieures, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou celles-ci sont refusées par l'acheteur pour motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.